



Conduit évacuation eaux usées

Par **VET**, le **23/05/2013** à **16:34**

[fluo]bonjour[/fluo]

Depuis mon pavillon, mon conduit d'évacuation des eaux usées passe chez un 1er voisin, dont les racines d'un arbre ont provoqué une rupture de ma canalisation (avérée par une caméra).

Cette rupture de canalisation provoque des dégâts chez un 2è voisin mitoyen du 1er.

Je suis responsable de l'entretien de ma canalisation, mais dans quelle mesure le propriétaire de l'arbre dont les racines ont endommagé mon tuyau a-t-il sa part de responsabilité?

En d'autres termes, qui paye quoi?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **23/05/2013** à **17:20**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **VET**, le **23/05/2013** à **19:17**

Bonsoir,

Vous avez parfaitement raison, mon message était bien peu courtois. Je vous présente toutes mes excuses. Excuses d'autant plus sincères qu'il n'est pas dans mes habitudes d'être mal

éduqué. J'ai oublié que derrière l'écran, il y avait des personnes.
Cordialement.